

DEPARTEMENT

VAUCLUSE

Séance du 20 OCTOBRE 2016

**Nombre de Membres**

| Afférents<br>au Conseil<br>Municipal | En<br>exercice pris part | Qui ont<br>pris part<br>à la Délibération |
|--------------------------------------|--------------------------|---|
| 23                                   | 23                       | 21  |

bération

Date de la convocation :  
12/10/2016

Date d'affichage :  
12/10/2016

N°03

Objet :

L'an deux mille seize à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : Monsieur PONCE Michel.

Secrétaire de séance : Madame LAUNAY Eliane.

**Présents** : PONCE Michel, LANTIN Gérard, NORMAND Marie, BANACHE Guy, LAUNAY Eliane, GIMET Robert, PAVAN Guillaume, THUY Bernard, PIANA BONNAURE Pascale, ERRERA Caroline, CERUTTI André, BATELOT Dominique, AGNEL Paulette, SENET Bernard, LAUGIER Gilles, ARMENGOL Philippe, DUCKIT Serge.

**Absents** : FOUSSAT Marine, CERUTTI Jérémy.

**Procurations :**

GHIBAUDO Françoise donne procuration à LANTIN Gérard,  
RICHARD Louis donne procuration à BANACHE Guy,  
CASTIGLIONE- SAURY donne procuration à PONCE Michel,  
VLASIC Marianne donne procuration à AGNEL Paulette.

**CHANGEMENT DU TEMPS DE TRAVAIL**

- Le Maire informe l'assemblée :

Vu la loi n°83-634 du 13.07.1983 modifiée par la loi 87-529 du 13 juillet 1987 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu la loi n°2007-148 du 2 février 2007 sur la modernisation de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois

Permanents à temps non complet ;

Considérant qu'un agent de la filière animation, du cadre d'emploi des Adjoints d'animation Territoriaux de 2ème classe a accepté l'augmentation de Son temps de travail en adéquation avec un besoin de service, afin de satisfaire une qualité de service public et d'améliorer la situation personnelle de l'intéressée ;

Considérant la proposition faite à cet agent, par courrier en date du 25/07/2016 en vue d'augmenter son temps de travail hebdomadaire de 18,50/35ème à 35/35ème à compter du 1er octobre 2016 ;

Considérant l'acceptation de ce dernier ;

Considérant la demande de saisine auprès du Comité Technique Paritaire ;

Le tableau des effectifs sera modifié en conséquence à compter du 1er octobre 2016.

**Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,**

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

2016-040

